

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODEVÉ
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
Vendredi 13 janvier 2023

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à l'EHPAD l'Ecureuil le vendredi 13 janvier 2023 à 14h00 sous la Présidence de Madame LÉVÊQUE Gaëlle, Présidente du CCAS.

Présent(e)s : Mesdames NICOL Michèle, STADLER Magali et THOMANN Marie ;
Messieurs ALIBERT Damien, MAITRE Laurent et PANIS Michel.

Non représenté(e)s : Mesdames DELCROIX Marie-Pierre, ENNADIFI Fatiha et GALÉOTE Monique ;
Messieurs KASSOUH Ahmed, MARTINEZ Gilbert et PIMPETERRE Marc.

Voix consultative : Monsieur RAMBAUD Guilhem, Directeur du CCAS de Lodève.

Secrétaire de séance : Monsieur RAMBAUD Guilhem, Directeur du CCAS de Lodève.

1- Approbation de l'ordre du jour

Vote : **Pour : 7 voix** **Abstention : 0 voix** **Contre : 0 voix**

2- Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2022

Vote : **Pour : 6 voix** **Abstention : 1 voix** **Contre : 0 voix**

3- Recours devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Social sis Cours Administrative d'Appel de Bordeaux (TITSS)

En annulation de la DT 37593 portant modification du forfait global de soins pour 2022 de l'EHPAD l'Ecureuil

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le recours gracieux en date du 02 janvier contre la DT n°37593 portant modification du forfait global de soins pour 2022 de l'EHPAD l'Ecureuil,

Considérant l'impérieuse nécessité de faire valoir les droits de l'EHPAD et de ses habitants,

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer et le cas échéant :

- De dire qu'il sera procédé à un recours devant le TITSS en annulation de la DT n°37593 portant modification du forfait global des soins pour 2022 de l'EHPAD L'Ecureuil,

- De désigner le Cabinet MB AVOCATS (AARPI), domicilié 3 Rue des Augustins, 34000 MONTPELLIER,
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

Vote : Pour : 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

4- Budget CCAS – Décision modificative n°3

La présente décision modificative a pour objectif de régulariser les dépassements de crédits au chapitre 012 (Charge de personnel).

Il est opéré un virement entre chapitres, ce qui ne modifie pas le budget du CCAS.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer et le cas échéant :

- De modifier le budget de la façon suivante :

DEPENSES				RECETTES			
Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
6218-Personnel extérieur	02	Admin.	+ 60.48 €	7474 participation commune	02	Admin.	+ 60.48 €
6562 - Aides	5234	Aides	- 1410.36 €	7474 participation com	02	PRE	+ 1 349.88 €
6064 – Fournitures adm	02	PRE	- 737.79 €	7474 participation com	5234	Aides	- 1 410.36 €
6288 – Autres Services Extérieurs	02	PRE	- 586.83 €				
6336 – Cotisations CDG	02	PRE	+ 1 106.99 €				
6453 – Cotisations Caisses Retraites	02	PRE	+ 1 567.51 €				
		Total	0			Total	0

- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

5- Tarif 2023 des repas livrés à la crèche

Depuis 2015, l'EHPAD prépare les repas pour les enfants accueillis à la Maison de la Petite Enfance, et livre, dans le cadre d'une convention.

Afin de faire face aux augmentations des matières premières, des énergies et des salaires, le tarif des repas doit être revu à la hausse pour ne pas le faire supporter le déficit aux habitants de l'EHPAD.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer et le cas échéant :

- De dire qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, le tarif des repas servis à Maison de la Petite Enfance est fixé à 5,88 €,
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer l'avenant à la convention,
- De transmettre l'avenant à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

Vote :

Pour : 7 voix

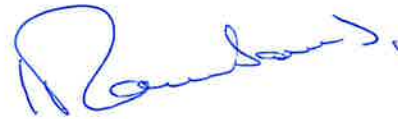
Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Signature de la Présidente
du Conseil d'Administration



Signature du secrétaire de séance



Nombres de conseillers en exercices : 13

Présents ou représentés : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le



ID : 034-263400194-20230324-130123-AU